


ARRIVÉE

12 MARS 2026

Agglomération de Chaumont

 **CMA,
Artisan
de la nouvelle
économie**

C'SAM
A l'attention de Monsieur Stéphane MARTINELLI
5, Avenue Émile CASSEZ
52904 CHAUMONT Cedex 9

A Chaumont, le 9 mars 2026

Nos ref 2026-003-PDT-CT

Objet : modification de droit commun n°1 du PLU de Chaumont.

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé le projet de modification de droit commun n°1 du PLU de la commune de Chaumont et je vous en remercie. J'ai pris connaissance du document et souhaite vous faire part de mes observations et remarques.

Ce projet de modification vise notamment à maintenir plusieurs activités qui contribuent au développement économique du territoire et à moderniser et adapter les règles d'urbanisme au contexte et besoins actuels.

Déjà, vous modifiez le **plan de zonage** du PLU pour ajuster les limites du **linéaire commercial** et y autoriser les **destinations et sous-destinations à vocation artisanales**. Je soutiens pleinement votre volonté d'encourager la mixité des fonctions en centre-ville, avec des activités n'engendrant pas de nuisance au sein de la trame urbaine.

Plusieurs modifications sont aussi apportées au **règlement écrit**.

Vous autorisez les sous-destinations « **commerce de détail et artisanat** », « **activité de service** » et « **restauration** » en zone **UXe**. Je note avec satisfaction ces dispositions, plus cohérentes avec les activités déjà présentes sur le secteur.

Enfin, vous modifiez **les règles de stationnement** pour toutes les zones, exceptées les zones A, N, NL et AU2. Le nombre de places de stationnement préconisé pour le sous-destination « **restauration** » me paraît élevé. Cette condition risque d'être inutilement bloquante et pourrait décourager les porteurs de projet à s'installer en centre-ville.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION GRAND EST
5 boulevard de la Défense, 57080 METZ
Espace partenaires 2^{ème} étage
■ contact@cma-grandest.fr ☎ 3006

Plus d'informations sur [CMA-GRANDEST.FR](https://www.cma-grandest.fr)   

Il me semble plus intéressant de favoriser la mutualisation et l'optimisation des espaces de stationnement déjà existants, au lieu de multiplier des surfaces de parking surdimensionnées.

Le reste du dossier n'appelle aucune observation particulière.

Sous réserve de la bonne prise en compte de ces remarques, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Haute-Marne émet un avis favorable au projet de modification de droit commun n°1 du PLU de Chaumont.

Pour tout complément relatif à cet avis, je vous invite à prendre l'attache de Laetitia MOUSLEY, chargée d'études du pôle Observation & Territoires à la CMA de région Grand Est (lmousley@cma-grandest.fr ; 03.87.39.31.35).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente Départementale



Caroline TRIPIED